

Édito

## La réforme de la PAC :

### *l'environnement encore et toujours sacrifié.*

Avec un budget pour la période 2014-2020 en baisse de près de 14%, la PAC (Politique Agricole Commune) reste, et de loin, le premier poste de dépense de l'Union européenne soit plus de 40% de son budget total. Éthiquement parlant, une telle somme (362 milliards d'euros) se doit d'être investie dans le strict respect d'un développement durable c'est-à-dire engendrant des bénéfices tant sur le plan économique que social et écologique. Mais ces trois piliers sont-ils considérés sur un même pied d'égalité ? Le « verdissement », terme employé à satiété par Bruxelles, annonce-t-il la transition agro-écologique tant espérée, alors même que la biodiversité ne cesse de s'éroder et la qualité des eaux et des sols de se dégrader ?



Photo C. Rochaix

Le Bruant ortolan, une victime parmi d'autres de l'agriculture intensive

À la lecture de l'accord signé au début de l'été, la déception est de mise. Le « paiement vert » (30% des aides), qui conditionnait la distribution d'argent public au respect de trois mesures environnementales, a été presque totalement vidé de son contenu. Ainsi, les surfaces d'intérêt écologique (haies, bandes enherbées, etc.) pourront ne concerner que 5 % de la surface totale d'une exploitation agricole (contre 7% auparavant). Cela est d'autant plus navrant que de nombreuses dérogations sont prévues puisque des cultures sans intérêt écologique pourront être retenues pour atteindre ce modique pourcentage. Quant à la diversité des assolements, elle pourra se limiter à la rotation de deux cultures (ce qui sera obligatoire

seulement pour les fermes de plus de 30 ha) contre trois proposées par la Commission. Par ailleurs, les aides ne seront toujours pas conditionnées au respect de réglementations aussi cruciales que celles concernant les directives nitrates ou pesticides. Comme la directive cadre sur l'eau, elles n'ont tout simplement pas été intégrées au texte final ! Notons enfin que la PAC n'offrira aucune aide supplémentaire à l'agriculture biologique ou de proximité. Ainsi, les 55 milliards d'euros alloués à la France (premier pays bénéficiaire) seront essentiellement versés à 15% des agriculteurs, les plus riches et les plus pollués, en droite ligne de la logique productiviste et destructrice qui prévaut depuis le début.

Il reste donc à espérer que la transposition nationale de cette soi-disant nouvelle PAC soit en faveur de l'environnement. Si l'on considère le succès des pétitions qui appellent à plus de responsabilité à ce sujet, il serait juste que nos élus soient enfin à l'écoute de leurs concitoyens au lieu de céder aux sirènes des lobbies qui font et défont la loi dans les couloirs de l'Assemblée. Au nom du contribuable, merci !

**Christophe Rochaix**

## Sommaire

Chronique du Chocard voyageur	p.2
L'oiseau du trimestre	p.3
Pense-bête des Refuges LPO	p.4
Entretien avec Xavier Birot	p.6
Brève : les vautours dans la presse	p.7
Les prochains rendez-vous	p.8

## Pourquoi le Toucan est-il doté d'un bec aussi extravagant ?

Certes, cet outil propre aux oiseaux assure par défaut à l'espèce les fonctions défensives et alimentaires qui lui sont classiquement dédiées, mais l'hypertrophie qui le caractérise doit bien lui être d'une utilité spécifique. La magnificence de sa coloration diaprée donne à penser qu'il peut jouer un rôle clé dans le processus de séduction du partenaire, mais encore... Ceci ne justifie en rien son gabarit démesuré. Un groupe de scientifiques canadiens et brésiliens a levé le voile sur le mystère. Découvrant que cet appareil corné est parcouru d'un vaste réseau vasculaire qui l'irrigue intensément, les chercheurs ont pu en démontrer la capacité à agir en tant que régulateur thermique. Ainsi, en contrôlant l'afflux sanguin, l'oiseau parvient-il à maîtriser sa température corporelle indépendamment des paramètres environnementaux.

Jean-Charles Million



Dessin J.-C. Million

### En bref

## Les dangers de la chasse en France

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage publie comme chaque année le bilan des accidents de la saison écoulée (du 1er juin 2012 au 31 mai 2013), après en avoir analysé la nature et les circonstances. Le nombre total d'accidents durant cette période s'est élevé à 179, soit une hausse de 25% comparé à 2011 - 2012. À noter que 21 de ces accidents se sont avérés mortels. Au-delà de ce macabre décompte qui ne retient que les accidents directement imputables à l'usage d'une arme, on enregistre 36 décès

supplémentaires survenus dans le cadre de l'exercice de cette pratique particulièrement dangereuse. Voir détail à partir du lien suivant : <http://www.buvettedesalpages.be/accidents-de-chasse-en-france-saison-2012-2013.html>

Cette progression devrait logiquement se poursuivre puisque de plus en plus d'autorisations d'ouvertures anticipées sont accordées par les Préfets (c'est le cas du Chevreuil et du Sanglier en Haute-Savoie), et ce dès le mois de juillet en pleine période touristique.

Daniel Ducruet

### En bref

## Gypaète barbu dans les Alpes et ailleurs...

Le programme de réintroduction de l'espèce porte en 2013 sur un total de 13 individus. Ceux-ci, nés en captivité (dont un dans le centre d'élevage de Haute-Savoie) ont été libérés sur cinq sites selon la répartition suivante : Grands Causses (F) = 2 (dont un malheureusement périra rapidement des suites d'une collision avec une ligne électrique),

PN du Mercantour (F) = 2, Andalousie (E) = 5, Calfeisen (CH) = 2 et PNR du Vercors (F) = 2. Parallèlement, la population alpine a produit 25 pontes en milieu naturel, donnant lieu à 19 éclosions. 15 jeunes ont pris leur envol dont 2 en Haute-Savoie et 3 en Savoie.

Source ASTERS <http://www.gypaete-barbu.com/>

## Carte d'identité

Contrairement aux autres rapaces diurnes, le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*, traduction : l'aigle-faucon (bien vu) du coq, quel rapport ?) affiche un petit air de chouette avec sa tête ronde, son bec court et ses grands yeux jaunes dirigés vers l'avant. Ce faciès si particulier lui confère une excellente vision binoculaire et la capacité à repérer des reptiles immobiles à grande distance. Car l'autre spécificité du seul circaète d'Europe (il en existe 6 autres espèces en Afrique) est de se nourrir presque exclusivement de reptiles, avalés entier, la tête la première. Apercevoir un circaète en vol transportant dans ses serres <sup>(1)</sup> une couleuvre, fait d'ailleurs partie des observations mythiques de tout ornithologue passionné. Espèce forcément migratrice (elle part dès le mois d'août passer la mauvaise saison au Sahel, rarement dans le sud de l'Europe ou en Afrique du Nord), le circaète ne fréquente que les coteaux et les versants les plus ensoleillés et rocailleux, cela en rapport avec son régime alimentaire. C'est là qu'on peut l'observer, en vol stationnaire de plusieurs minutes parfois, tête immobile et pattes pendantes, puis se laissant tomber, souvent par palier, avant de fondre sur sa proie. Apporté en nourrissage, le reptile, avalé partiellement, dépasse au bout du bec d'une quinzaine de centimètres ; le jeune tirera sur la queue pour l'extraire entièrement, à moins qu'il ne s'agisse pour le mâle de faire une offrande à sa partenaire en vue d'un accouplement. En vol plané, notre « cerf-volant », peut être facilement identifié grâce à ses plumes très pâles dessous (d'où son nom français et italien (« Biancone »)) à l'exception de celles de la tête et du plastron, marron foncé. Il est vrai que certaines buses variables présentent ce genre de pattern mais les taches carpiennes sombres (virgules au niveau de la main) de cette dernière permettent de lever toute confusion.

<sup>(1)</sup> Celles-ci sont d'ailleurs spécialisées avec des doigts très courts (« *Short-toed Eagle* » en anglais).

## État de conservation

L'aire de nidification du Circaète Jean-le-Blanc s'étend de la péninsule ibérique à l'Asie centrale (Altaï du Gobi) et en Inde, en passant par le Maghreb. La France abrite plus de 40% de la population européenne de l'ouest, avec 2400 à 2900 couples, localisés pour la plupart au sud de la Loire, dont 13% en Rhône-Alpes. Même si le

déclin constaté jusque dans les années 80 est enravé, et les effectifs en progression, son statut en France reste précaire, cela d'autant plus que la femelle ne pond qu'un seul œuf par an. La préservation de l'espèce est logiquement liée à celle des milieux ouverts favorables aux reptiles. Les dispositifs de maintien d'une agriculture extensive (et notamment ceux de la politique agricole commune de l'Union européenne) mais aussi des règles simples concernant la gestion forestière (tranquillité totale dans un rayon de plusieurs centaines de mètres autour du nid du 1<sup>er</sup> mars au 15 septembre, préservation d'un îlot boisé, etc.) jouent un rôle déterminant pour l'avenir de l'espèce.

## Le Circaète Jean-le-Blanc en Haute-Savoie

La chasse aux serpents, une forêt dense et difficile d'accès ainsi que des ascendances thermiques sont les trois conditions nécessaires pour que le Circaète puisse nicher. Notre département, même s'il n'offre pas les conditions optimales rencontrées dans les massifs du pourtour méditerranéen, possède donc quelques milieux favorables, hélas souvent en voie de fermeture (disparition des prairies de montagne de moyenne altitude en dessous de 1200 mètres). L'attention que porte notre association au suivi de cette espèce depuis plusieurs années, tend à établir que sa population départementale s'élèverait à plus d'une vingtaine d'individus matures ce qui justifie son classement en espèce « en danger ». D'ailleurs, seules quatre preuves de reproduction certaine ont pu être établies jusqu'à présent. L'une, en 2006 (rapportée par Jean-Pierre Matérac), sur une commune de l'avant-pays et les trois autres, sur un territoire situé dans la vallée de l'Arve, en 2011, 2012 et 2013 (Jean-Pierre Matérac).

Christophe Rochaix



Photo R. Bierton

Circaète Jean-le-Blanc



De tout temps, l'homme, par ses déplacements, a introduit de nouvelles espèces dans les milieux naturels. Cette introduction fut d'abord douce, quelques espèces s'installant progressivement sur plusieurs milliers d'années. Puis, avec la découverte du Nouveau Monde, l'augmentation brutale des déplacements humains et des échanges au XX<sup>e</sup> siècle, le rythme d'introduction de nouvelles espèces n'a cessé d'augmenter.

En France métropolitaine, on estime que 1919 espèces continentales ont été introduites sur le territoire et l'on considère que 113 d'entre elles sont envahissantes, soit 5,9%. 65 % de ces espèces envahissantes appartiennent au règne végétal, 19 % sont des vertébrés et 16 % sont des invertébrés. Si les plantes représentent la majorité des espèces introduites et envahissantes, il est intéressant de remarquer que les vertébrés introduits présentent un risque plus élevé de devenir envahissants (15 % des espèces envahissantes pour seulement 3,5 % des espèces introduites).

#### **Quels impacts ?**

Si aujourd'hui, un bon nombre de plantes envahissantes ornent nos jardins, quelques animaux envahissants peuvent aussi y faire quelques apparitions. Mais quels impacts peuvent-ils avoir ?

- l'impact sanitaire : certaines espèces engendrent des problèmes de santé publique, c'est le cas de l'Ambrosie à feuilles d'armoise ou de la Berce du Caucase (espèces allergènes).

- l'impact économique : certaines espèces occasionnent des baisses de rendement agricole, apicole, ou forestier, mais aussi nécessitent des financements pour restaurer les milieux naturels. C'est le cas du Frelon asiatique qui, en se nourrissant d'abeilles, fait diminuer leurs effectifs ce qui conduit à une baisse de la production de miel.

- l'impact écologique : les espèces envahissantes sont bien souvent la cause de la régression voire de la disparition de certaines espèces indigènes par la compétition, la prédation, l'hybridation ou la transmission de maladies. C'est le cas de l'Écrevisse américaine qui est à la fois plus compétitive et porteur sain de la peste de l'écrevisse. Elle est donc l'une des causes principales de la régression de l'Écrevisse à pieds blancs.

#### **Que peut-on faire ?**

Une fois que l'espèce ou plutôt, la population s'est installée, il est très difficile et très coûteux de la contenir, voire de la déloger. Le travail doit donc se faire en amont :

- Ne pas ramener d'espèces animales ou végétales lors de voyages à l'étranger.
- Ne pas relâcher dans la nature d'espèces exotiques (tortues, poissons, etc.).
- Ne pas favoriser d'espèces envahissantes par le nourrissage.
- Ne pas planter d'espèces envahissantes dans son jardin (privilégier les espèces locales).

Une fois l'espèce installée, il faut se remonter les manches !

Pour les espèces végétales :

- se renseigner avant d'éliminer les plantes envahissantes ; certaines espèces peuvent se disséminer très facilement et le remède devenir pire que le mal.
- Veiller à ce que la plante ne monte pas en graines
- Ne pas transporter ou disséminer de la terre contaminée.
- Se renseigner sur la manière d'éliminer ses déchets verts en fonction des espèces.
- Nettoyer le matériel contaminé par une espèce envahissante

Des réglementations existent, mais peu ambitieuses, elles sont de surcroît mal appliquées. Les collectivités locales doivent jouer un rôle majeur en traitant ces problèmes avant qu'il ne soit trop tard. Et c'est à chacun d'agir au quotidien dans son jardin afin d'éviter les proliférations. Nous pouvons également contacter notre commune afin de les alerter sur ce problème et leur demander d'agir.

L'Union mondiale pour la nature, l'UICN, considère les invasions biologiques (animales ou végétales) comme la deuxième cause de régression de la biodiversité dans le monde, juste après la destruction des habitats : il est donc urgent d'agir !

**Maryne Goubert**



Ragondin



Tortue de Floride

## Quelques exemples d'espèces envahissantes :



Ambrosie à feuilles d'armoise



Renouée du japon



Berce du Caucase



Arbres aux papillons  
(Buddleia de David)



Balsamine de Balfour



Écrevisse américaine



Frelon asiatique



Coccinelle asiatique

## Qu'est-ce qu'une espèce envahissante ?

Il s'agit d'une espèce, ou plutôt d'une population, qui en dehors de son aire de répartition naturelle montre un développement excessif, très différent de celui de sa région d'origine, développement qui empiète très largement sur celui des espèces indigènes, au risque de les faire disparaître et de modifier profondément l'écosystème local. Ce développement s'explique bien souvent par une reproduction efficace, une forte adaptabilité, une grande capacité à utiliser les ressources du milieu, une compétitivité hors pair, et l'absence de prédateurs naturels.

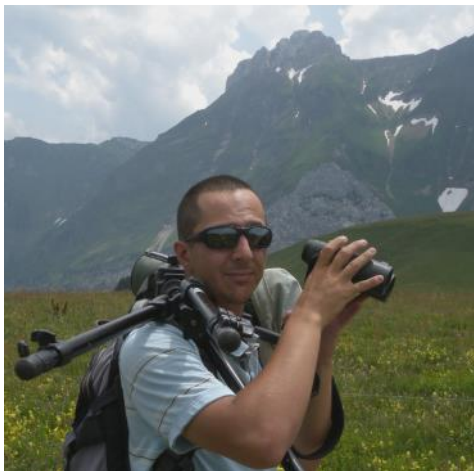
## Ne pas confondre « mauvaise herbe » et « plante envahissante »

Une mauvaise herbe ne peut pas être définie en termes biologiques. Il s'agit d'une plante qui pousse à un endroit qui dérange l'homme. La majeure partie d'entre elles sont des espèces indigènes (qui sont dans leur aire de répartition naturelle), mais il arrive qu'à certains endroits, le milieu soit colonisé par des espèces envahissantes : ces dernières sont alors aussi désignées comme « mauvaises herbes ».

### Où se renseigner ?

- guide des plantes envahissantes de l'Isère réalisé par le Conseil général de l'Isère en septembre 2006 : [http://www.gentiana.org/sites/commun/generique/fckeditor/File/plantes\\_envahissantes\\_isere.pdf](http://www.gentiana.org/sites/commun/generique/fckeditor/File/plantes_envahissantes_isere.pdf)
- groupe de spécialistes des plantes invasives : <http://www.issg.org/>
- la stratégie nationale du ministère concernant les espèces exotiques envahissantes : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id\\_article=11793](http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=11793)

## Entretien avec Xavier Birot-Colomb, chargé d'études à la LPO Haute-Savoie



*Quand et comment a débuté ton intérêt pour l'ornithologie et la faune sauvage en général ?*

Gamin, je captuais des têtards et des larves de salamandre pour les faire grandir dans des bocaux et voir leur transformation, avant de les relâcher sur ordre de mes parents ! Ce n'est que vers 17 ans que j'ai vraiment commencé l'ornitho, d'abord dans mon Beaujolais natal puis, dans le val de Saône, dans le Vercors, en Camargue, en Catalogne...

*Quand as-tu découvert la LPO 74 et quel est ton degré d'implication dans son fonctionnement ?*

Je suis arrivé en Haute-Savoie en 2004 pour poursuivre mes études en environnement dans le canton de Genève. Je connaissais déjà quelques bénévoles et les salariés de l'époque et j'ai commencé à participer aux sorties du groupe jeune, aux comptages hivernaux sur le Léman et au suivi de la migration. En 2007, lors de mon stage au Syndicat du Vuache à Vulbens, je rendais souvent visite au docteur Charvoz sur le spot de migration du Défilé de l'Écluse. C'est en mars 2008, après avoir fini mes études, que j'ai été embauché pour assurer le suivi de la migration au Hucel, puis au Défilé de l'Écluse l'automne suivant. En 2009, j'ai à nouveau assuré ces suivis puis mes missions ont évolué progressivement : Natura 2000, gestion de la base de données en ligne, sites d'écrasement d'amphibiens, expertises et suivis divers, etc.

*As-tu un oiseau préféré et pourquoi ?*

Je n'ai pas d'oiseau préféré mais j'ai une nette préférence pour les rapaces et les limicoles ; les rapaces parce qu'ils sont capables d'exploiter toute sorte de ressources alimentaires et les limicoles parce qu'ils ont su coloniser des milieux extrêmes comme la toundra ou les semi-déserts et pour les prouesses dont ils sont capables en période de migration.

*Une observation ornithologique qui t'a particulièrement marqué...*

Il y en a tellement : un faucon pèlerin attaquant un groupe de mouettes rieuses à l'Étournel, mon premier pic mar à quelques mètres dans le cadre d'une étude sur le massif du Vuache, une horde de glaréoles et d'hirondelles chassant les moustiques à la tombée de la nuit sur un étang de Camargue, la recherche des pittas dans les forêts de Bornéo, un podargue gris chantant au-dessus de ma tente en Australie, un kiwi brun filant à toute allure sur un chemin forestier de Nouvelle-Zélande, etc. : à chaque sortie ou voyage, je sais qu'il y aura quelque chose que je n'ai jamais vue, c'est ça qui me pousse à continuer.



Photo S. Henneberg

Faucon pèlerin

*Un message à l'intention des adhérents et futurs adhérents de l'association...*

La LPO, comme de nombreuses associations, a plus que jamais besoin d'adhérents et de bénévoles. Chaque voix compte pour la protection de la biodiversité et chacun est capable, à son échelle, de faire changer les mauvaises habitudes de ses proches, de ses voisins, de sa commune. Seuls les bénévoles peuvent assurer la protection de la nature au quotidien au niveau local. La Haute-Savoie, c'est plus de 4000 km<sup>2</sup> et 295 communes, trop pour 6 salariés, mais pas pour 900 adhérents !

Propos de Xavier Birot-Colomb recueillis par Christophe Rochaix



Le 10 juillet dernier, les présidents des 10 délégations LPO de la région Rhône-Alpes <sup>(1)</sup> signent un communiqué adressé au préfet de région (idem pour la région PACA) afin de prévenir et gérer d'éventuelles crises concernant la présence de vautours en montagne durant la période estivale. Quelques jours plus tôt, la presse locale, sans doute en mal de sensationnel en ce début d'été, récidive et fait ses gros titres, comme en 2012, sur de prétendues attaques de « vautours meurtriers », émettant plus que des hypothèses sur un changement de comportement des charognards et prenant ainsi le risque de ressusciter les peurs irraisonnées ayant conduit à leur quasi-éradication au début du siècle dernier. Les médias en question (presse écrite et télévisuelle), face aux résultats des expertises, ont été ensuite contraints de publier des démentis disculpant les vautours ; reconnaissant ainsi indirectement le caractère tendancieux de leurs énoncés voire la déformation sans scrupule des faits. Mais tout le monde lit-il ces correctifs ? Il suffit de discuter autour de nous pour comprendre que, chez beaucoup de personnes, le mal semble fait....

Il est donc urgent que chaque adhérent informe, dès que l'occasion s'en présente, les personnes mystifiées par des médias encore trop souvent incompetents voire de mauvaise foi. C'est pourquoi la FRAPNA et la LPO Rhône-Alpes publient ensemble le « Vadémécum Vautour fauve, du mythe à la réalité » qui, sous la forme de dix questions-réponses, résume de manière très instructive le discours à tenir, cela dans un esprit d'impartialité toute scientifique. Ainsi, il y est rappelé que les vautours, contrairement aux prédateurs, sont stimulés, lorsqu'ils sont en quête de nourriture, par la posture d'un animal agonisant et l'immobilité avec absence de réaction (animal mort). Un animal sain et en bonne santé laisse donc les vautours totalement indifférents. Cette nécrophagie est le résultat d'une longue évolution, et les vautours ne peuvent donc soudainement développer des comportements de prédateurs. Ainsi, les cas d'interventions ante mortem sur le bétail sont très rares et se produisent sur des animaux qui, par leur absence de réaction, leurrent les vautours. Cela ne concerne que trois cas :

- l'entérotaxémie des ruminants, une maladie d'évolution souvent foudroyante et très souvent mortelle (elle laisse croire à l'agriculteur que sa vache, en apparence bonne santé le matin, a été tuée par les vautours qui ne font que leur travail d'équarrisseur naturel).

- la mise bas pathologique (animal mal en point, couché, avec du sang, du placenta et incapable de se lever à l'approche des vautours) : les bêtes ne devraient pas être laissées sans surveillance lors d'une mise-bas faisant l'objet de complications particulièrement difficiles.
- l'attaque de canidés entraînant des plaies profondes ou des situations ne permettant pas aux animaux de se mouvoir normalement (prisonniers de rochers ou de buissons denses).

Dans ces trois scénarios, les vautours ne font donc qu'anticiper la mort d'animaux déjà condamnés, ce qui ne peut pas s'apparenter à des comportements de prédation qui impliquent une volonté délibérée du prédateur de mettre à mort sa proie avant de la consommer.

S'il l'on veut que cet effort de pédagogie porte ses fruits, l'État doit mettre en place dans chaque département concerné (existe pour l'instant en Savoie et dans les Grands Causses) un numéro vert pour informer et conseiller les éleveurs inquiets et faire intervenir dans les plus brefs délais les personnes formées (vétérinaires, etc.) en cas de doute. Enfin, rappelons ici que les vautours sont nos alliés essentiels car en recyclant les carcasses d'animaux morts, ils réduisent les risques d'émergence et de dispersion de souches pathogènes préservant notamment les nappes phréatiques, le tout en générant des économies substantielles.

**Christophe Rochaix**

<sup>(1)</sup> En collaboration avec ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels – Haute-Savoie) et le syndicat de gestion « Gorges de l'Ardèche ».



Photo P. Charrière

Vautour moine

**Samedi 28 septembre** : sortie brame du cerf à Tanninges.

**Samedi 5 et dimanche 6 octobre** : Tête en l'Air, Eurobirdwatch - Le week-end de la migration à Chevrier.

**Mardi 8 octobre** : réunion Groupe jeunes sur le thème des hivernants à Metz-Tessy.

**Dimanche 13 octobre** : sortie Groupe jeunes entretien de nichoirs sur l'espace naturel sensible du marais de Poisy.

**Mercredi 16 octobre** : réunion mensuelle à Metz-Tessy sur le thème d'un voyage au Kenya.

**Dimanche 20 octobre** : sortie migrations automnales à « Fort-l'Écluse » (Chevrier).

**Samedi 26 octobre** : journée d'animation à la ferme de Chosal pour toute la famille.

**Dimanche 27 octobre** : chantier Groupe jeunes au domaine de Guidou à Sciez.

**Dimanche 3 novembre** : sortie Groupe jeunes entretien de nichoirs dans l'Albanais.

**Dimanche 10 novembre** : comptage des oiseaux d'eau hivernant sur le lac d'Annecy.

**Mardi 12 novembre** : réunion Groupe jeunes à Metz-Tessy, thématique bientôt disponible sur notre site internet.

**Dimanche 17 novembre** : recensement des oiseaux d'eau du lac Léman.

**Mercredi 20 novembre** : réunion mensuelle à Metz-Tessy sur le thème des poissons de Haute-Savoie.

**Dimanche 24 novembre** : chantier Groupe jeunes au domaine de Guidou à Sciez.

**Dimanche 24 novembre** : journée d'animations sur le thème des vergers traditionnels au Salève.

**Dimanche 8 décembre** : comptage des oiseaux d'eau hivernant sur le lac d'Annecy.

**Dimanche 8 décembre** : atelier Groupe jeunes construction de nichoirs à Metz-Tessy.

**Mardi 10 décembre** : soirée Groupe jeunes « Repas de Noël ».

**Mercredi 18 décembre** : réunion mensuelle « L'Inde, une faune méconnue » à Metz-Tessy.

Retrouvez l'intégralité du programme des activités de la LPO Haute-Savoie dans la rubrique Vie associative / Sur votre agenda de notre site internet : <http://haute-savoie.lpo.fr>

### En bref

### Le prix de l'Ours

Après 9 ans de procédure, le WWF France vient de remporter le procès intenté à la société de chasse qui avait organisé une battue au sanglier ayant conduit à la mort de l'ourse Cannelle. La responsabilité de cette Association Communale de Chasse Agréée est donc pleinement reconnue,

puisqu'il est démontré qu'elle avait connaissance de la présence de l'ourse sur son territoire d'intervention. Elle vient d'être condamnée à verser 53 000 euros de dommages et intérêts.

**Daniel Ducruet**

**IMPRIMERIE**  
7, rue Paul Cabaud - 74000 ANNECY  
Tél. 04 50 57 22 28 - Fax 04 50 67 32 99

**rapid COPY**  
Savoie

La LPO Haute-Savoie a été créée en 1995 et regroupe :

**928 adhérents,  
218 refuges,  
une centaine de bénévoles.**

La LPO Haute-Savoie remercie la mairie de Metz-Tessy pour son soutien logistique .

**SATORIZ le bio pour tous !**

ANNECY 2 rue des Minimes 74000 GRAND EVIGNAN TEL. 04 50 24 20 02	SALLANCHES 1004 av. de Genève 74000 TEL. 04 50 58 48 20	ANNEMASSE 44 route de Genève 74000 ANNELLY TEL. 04 50 38 88 08	THONON 10 av. d'Écluse 74000 TEL. 04 50 70 15 81
---	--	---	---

satoriz.com

LPO Infos - Bulletin édité par l'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie  
24 rue de la Grenette 74370 Metz-Tessy - tél 04 50 27 17 74  
haute-savoie@lpo.fr - <http://haute-savoie.lpo.fr>



Directeur de la publication : C. Roचाix  
Ont collaboré à ce numéro : X. Birot-Colomb, D. Ducruet, M. Goubert, J.-C. Million, C. Roचाix  
Mise en page, réalisation : M. Goubert

Photo de couverture (Anax empereur) : L. Mugnier

Impression sur papier recyclé : Rapid Copy - Reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, soumise à autorisation - Publication départementale trimestrielle.

ISSN 2112-454X



**AGIR pour la BIODIVERSITÉ**  
HAUTE-SAVOIE